

**FORUM**

---

**Maud COUDRAIS**

# Réhumaniser le droit



**Maud Coudrais**  
*Avocate en droit international  
de la famille  
au barreau de Paris*

# Réhumaniser le droit

Préfacé par  
Michel Maffesoli



© 2023, LGDJ, Lextenso  
1, Parvis de La Défense  
92044 Paris La Défense Cedex  
[www.lgdj-editions.fr](http://www.lgdj-editions.fr)  
EAN : 9782275139104  
ISSN : 2261-8082  
Collection : Forum

## Dans la même collection :

- Jean-Luc Albert et Thierry Lambert, *La Cour des comptes. Un pouvoir rédempteur ?*, 2017.
- Christian Bessy, *L'organisation des activités des avocats. Entre monopole et marché*, 2015.
- Baptiste Bonnet, *Repenser les rapports entre ordres juridiques*, 2013.
- Michel Bouvier, *L'impôt sans le citoyen ?*, 2019.
- Paul Cassia, *Sélectionner à l'entrée de l'université. Oui, mais comment ?*, 2017.
- Olivier Chaduteau, *La direction juridique de demain. Vers un nouveau paradigme du droit dans l'entreprise*, 2014.
- Florence Chaltiel Terral, *Le Conseil d'État, acteur et censeur de l'action publique*, 2017.
- Maud Coudrais, *Réhumaniser le droit*, 2023.
- Bruno Dondero, *Droit 2.0. Apprendre et pratiquer le droit au XXI<sup>e</sup> siècle*, 2016.
- Olivia Dufour, *Justice, une faillite française ?*, 2018.
- Olivia Dufour, *Justice et médias. La tentation du populisme*, 2019.
- Olivia Dufour, *La justice en voie de déshumanisation ?*, 2021.
- Lauréline Fontaine, *Qu'est-ce qu'un grand juriste ?*, *Essai sur les juristes et la pensée juridique contemporaine*, 2012.
- Arnaud Freyder, *La fonction publique. Chronique d'une révolution silencieuse*, 2013.
- Christophe Jamin, *La cuisine du droit. L'École de Droit de Sciences Po : une expérimentation française*, 2012.
- Pascal Lokiec, *Contrat et pouvoir. Étude de droit privé*, 2021.
- Bertrand Mathieu, *Constitution : rien ne bouge et tout change*, 2013.
- Bertrand Mathieu, *Justice et politique : la déchirure ?*, 2015.
- Bertrand Mathieu, *Le droit contre la démocratie ?*, 2017.
- Pascal Mbongo, *L'identité française et la loi*, 2016.
- Pascal Mbongo, *E pluribus Unum. Du creuset américain*, 2016.
- Mustapha Mekki (dir.), *Avant-projet de réforme du droit de la responsabilité civile : l'art et la technique du compromis*, 2016.
- Jean Morange, *La laïcité de la République : garantie ou menace pour les libertés ?*, 2023.
- Joël Moret-Bailly, *Les conflits d'intérêts. Définir, gérer, sanctionner*, 2014.
- Joël Moret-Bailly et Eliette Rubi-Cavagna, *La contre-Révolution silencieuse*, 2021.
- Haïba Ouasssi, *Le travail de demain : rénovation ou révolution ?*, 2014.
- Jean-Baptiste Prévost, *Penser la blessure. Un éclairage philosophique sur l'individualisation de la réparation en droit du dommage corporel*, 2018.
- Mathieu Touzeil-Divina, *Dix mythes du droit public*, 2019.



# Sommaire

<i>Préface</i> .....	11
<i>Introduction : La raison sensible du droit</i> .....	17
<b>Chapitre 1. Fonder le droit</b> .....	25
<b>Chapitre 2. Penser le droit</b> .....	51
<b>Chapitre 3. Communiquer le droit</b> .....	61
<b>Chapitre 4. Appliquer le droit</b> .....	75
<b>Chapitre 5. Décider le droit</b> .....	89
<b>Chapitre 6. Vivre le droit</b> .....	105
<b>Chapitre 7. Imposer le droit</b> .....	117
<i>Conclusion : Le droit est mort, vive le droit</i> .....	131



À Marie Doret,  
*matrice et inspiratrice*



## Préface

Voici un livre que nous propose Maud Coudrais, tout à la fois « proxémique » et universel. Il intéressera donc autant les spécialistes, praticiens du droit, universitaires, que le citoyen (justiciable) ordinaire. Bien sûr, je ne peux ici intervenir qu'en candide, n'ayant aucune légitimité pour parler du droit. Sinon que je me souviens de la formule de Durkheim : « La loi suit les mœurs ». C'est donc à partir de cela que je peux souligner l'intérêt d'un ouvrage renouant avec l'antique tradition de la *disputatio* universitaire.

En effet, il est frappant d'observer que l'auteur fait appel à des apports on ne peut plus divers, philosophie, droit bien sûr, sociologie, toutes choses qu'elle sait mettre en convergence comme cela avait été la préoccupation essentielle de la Sorbonne depuis 1253, celle de l'*Universitas*. Non pas enfermer les disciplines dans des « bocaux », mais les mettre en relation, les unes avec les autres. Nous préservant ainsi d'un scientisme et d'un pédantisme trop souvent avérés de nos jours. Maud Coudrais, quant à elle, fait état d'une sagesse incarnée ou raison naturelle. Ce qui permet d'éviter, tout à la fois, l'anti-intellectualisme et le rationalisme, attitudes courantes de nos jours « déprimant » la raison en dessous du Réel ; c'est-à-dire de la vie quotidienne.

Je ne soulignerai que quelques points majeurs de cette approche riche et dynamique.

D'abord, la nécessité de repenser la vie sociale à partir de ses fondamentaux, en la matière les « lois de la nature », justifiant ce qui par après pourra être le droit. Aristote dans son *Éthique* et Saint Thomas d'Aquin dans le *De Regimine principum* soulignaient bien tout ce que le droit doit aux devoirs essentiels. Ce dernier, ne l'oublions pas, est le « Docteur Commun », c'est-à-dire celui qui sut théoriser le « bien commun ».

Je rappelle également que Simone Weil rend attentif, dans *L'enracinement*, dès le début de cet ouvrage, à la notion d'obligation primant celle de droit<sup>1</sup>.

C'est ce qui peut permettre ainsi que l'analyse justement l'auteur, de relativiser voire de dépasser ce qui fut « le culte démesuré de la Raison » (p. 4, p. 35), aboutissant tout au long de la modernité à ce qu'on a appelé une « raison morbide » (Eugène Minkowski) ou une « raison instrumentale » (Theodor Adorno) ; rationalisme dont les méfaits ne sont plus à prouver ainsi qu'en a témoigné encore récemment la technocratie au pouvoir.

Tout cela étant bien sûr corrélatif de la grande mythologie de la modernité que fut ce que j'ai personnellement nommé le « mythe du Progrès », élaboré au XIX<sup>e</sup> siècle et qui conduisit à ce que les gestionnaires du service public en arrivent de

---

1. Simone Weil, *L'enracinement*, Gallimard, 1949, p. 9.

manière perverse (*per via*, par voie détournée) à prendre le public à leur service<sup>2</sup>.

À l'opposé de cela, Maud Coudrais souligne l'importance de l'éthique qui est, je le rappelle (*ethos*), ce qui constitue le ciment de tout être ensemble. N'oublions pas ici une distinction essentielle entre morale et éthique. La morale est purement rationaliste, générale et applicable en tout temps et en tout lieu. L'éthique, au contraire, au plus proche de son étymologie (le ciment, le fait d'habiter) est émotionnelle ; elle renvoie à ce qui fait la base même de l'humanisme, à savoir l'humus dans lequel une communauté s'enracine et à partir de quoi elle croît et se constitue. La déshumanisation du droit est corrélative d'un déracinement, alors que le « ré-humaniser » c'est reconnaître, avec humilité, l'importance de l'humus dans l'humain.

Il est important et original que l'auteur souligne à diverses reprises et en relation avec ce souci éthique, l'importance de la « bonne foi ». Comme elle le relève, il faut rajouter que l'attitude de bonne foi nécessite le courage. Puis-je ici rapporter, d'une manière anecdotique, que Joseph de Maistre, dans une étymologie quelque peu douteuse, mais non moins instructive, soulignait que le courage est fait à la fois de cœur et de rage. Cœur et rage, bien entendu, contre les tenants de la bienpensance contemporaine, celle de l'oligarchie médiatico-politique.

---

2. Michel Maffesoli, *La Violence totalitaire*, 1979, réédition DDB, 1995 et CNRS Éditions, 2008.

Ce qui est certain c'est que cette critique du « culte de la Raison », cet appel à la « bonne foi » est cela même pouvant conduire à une compréhension en profondeur de la Justice. Maud Coudrais, dans une incidente pleine de saveur, rappelle que *Justitia* vient du sanscrit *Ju* que l'on va, par après, retrouver dans *Jugum*, « le joug » et dans *Jungere* (« unir »), montrant bien par là que c'est une forme de contrainte qui intègre dans la communauté. Là encore le devoir avant le droit.

C'est bien cela que l'on peut lire dans les *Lamentations* du prophète Jérémie : « *Bonus est viro, cum portaverit jugum ab adolescentia sua* », il est bon pour l'homme de porter le joug dès sa jeunesse (*Lamentations*, III, 27).

Une telle référence, et cela apparaît cursivement tout au long du livre, repose sur une critique de l'individualisme moderne qui, à l'encontre de ce que disent aujourd'hui les élites, est en voie de perdition au profit de ce que l'on pourrait appeler le personnalisme communautaire ou mieux, ce que j'ai nommé, l'idéal communautaire. En tout cas, c'est à partir de cette révision proposée par l'auteur, que l'on peut bien saisir ce qu'elle dit, s'inspirant de René Girard, à savoir que la violence ne peut pas être éradiquée, « mais qu'il convient au contraire de savoir la canaliser » (p. 46), je dirais pour ma part la ritualiser. Étant entendu qu'une violence non ritualisée devient perverse et participe à un ensauvagement on ne peut plus délétère.

## *Préface*

Voilà bien en quoi un tel livre, au-delà ou en deçà de l'attitude abstraite des élites déphasées, et de l'idéologie officielle on ne peut plus désincarnée, nous rappelle ce que peut être un authentique chemin de pensée, à la fois intellectuel et pratique, permettant de « réhumaniser le droit ».

Michel MAFFESOLI,  
*Professeur émérite de la Sorbonne,  
Membre de l'Institut Universitaire de France.*



## Introduction :

# La raison sensible du droit

Ces dernières années, le droit est devenu une sorte de monstre dévitalisé. Pourtant, le droit est la vie même, puisqu'il sert à organiser l'existence en société. Comment en sommes-nous arrivés là ? Comment retrouver l'humanité du droit ? Peut-on d'ailleurs vraiment échapper à l'humanité du droit ?

Le processus de déshumanisation du juridique est avancé. Les normes s'artificialisent toujours davantage, combattant les lois de la nature et dénaturant la nature des lois. Les juristes se nécrosent dans l'entre-soi, un langage ésotérique et des préoccupations souvent technicistes qui les coupent du corps social et privent les citoyens d'une aide précieuse à l'exercice de leur libre arbitre. Les avocats se bureaucratisent, chassés des prétoires, noyés sous le flot continu des réformes difformes, écartés plus ou moins volontairement du débat politique. Les juges se robotisent, poussés à la dématérialisation et au rendement, sommés de produire toujours plus et plus vite avec un manque de moyens qui

fait honte à notre pays<sup>1</sup>. Le législateur a vendu son âme aux intérêts privés tout en prétendant poursuivre l'intérêt général et la raison. Le gouvernement ne fait plus corps avec le peuple dont il nie les besoins et réprime les libertés au nom d'une nécessité fallacieuse, allant jusqu'à utiliser la violence. Le peuple retient son souffle, largement sidéré et coupé de ses propres ressentis, démobilisé, doutant de sa propre légitimité à s'opposer à cette maltraitance, dans le déni de sa servitude volontaire. Enfin, la force publique est managérialisée contre son gré, coupée de sa force vive et cède à l'ensauvagement.

Cette déshumanisation de notre droit est le résultat d'une conjonction de facteurs. En tant que construction sociale, le juridique est fortement déterminé par l'esprit du temps. Il n'est donc pas étonnant que notre culture, qui voue un culte démesuré à la raison, à la technique et au mythe du progrès, ait engendré une telle technocratie. L'idéologie techniciste et rationaliste prévaut dans tous les secteurs d'activités (médecine, éducation, entreprise...). Les juristes eux-mêmes se revendiquent souvent comme de simples techniciens, voire comme des scientifiques. Le mal-être juridique est donc en grande partie dû à une méconnaissance de la véritable nature du droit. S'il comporte une part de technique, le droit est aussi

---

1. Collectif, "L'appel de 3 000 magistrats et d'une centaine de greffiers. Nous ne voulons plus d'une justice qui n'écoute pas et qui chronomètre tout", in *Le Monde*, 23 novembre 2021.

Olivia Dufour, "Budget de la justice : seulement +3,4 % de crédits supplémentaires pour les juridictions en 2022", *Actujuridique.fr*, publié le 29 octobre 2021.

un artisanat, un art, une éthique<sup>2</sup>, voire une poétique.

Pourtant, cette vision d'un droit déshumanisé est une illusion d'optique. L'humanité du droit peut être abîmée, mais pas supprimée. On sait depuis Freud que le refoulé revient toujours en force, souvent avec plus de violence encore. Le triomphe de la technocratie juridique s'accompagne paradoxalement de manifestations émotionnelles anarchiques de plus en plus omniprésentes. Montée de l'intégrisme, terrorisme, désobéissance civile, communautarisme, tribunal médiatique, privatisation de la justice, zones de non-droit, etc. L'excès de rationalité côtoie la toute-puissance pulsionnelle. Un tel paradoxe n'est qu'apparent. Comme l'a montré Michel Maffesoli dans l'œuvre majeure qu'il a consacrée à cette question centrale, toutes les affaires humaines combinent raison et émotion. Vouloir évacuer l'affectuel, le pulsionnel est peine perdue<sup>3</sup>. Comme il l'a prophétisé, notre société, asphyxiée par la morbidité rationaliste, ne pouvait que connaître une résurgence de l'émotionnel réprimé. Heureusement pourrait-on dire. La mauvaise nouvelle est que la répression qui s'est opérée a rendu ces manifestations plus chaotiques et intenses,

---

2. Maud Coudrais, « Pour une synthèse entre technique juridique et justice ou le nécessaire abandon de la séparation des fins et des moyens », in *Revue interdisciplinaire d'études juridiques*, 2009, n° 1, pp. 91-106.

3. Michel Maffesoli, *La force de l'imaginaire, Contre les bien-pensants*, Montréal, Éditions Liber, 2007 ; *Homo eroticus, Des communions émotionnelles*, Paris, CNRS Éditions, 2012 ; *Éloge de la raison sensible*, Paris, Éditions Grasset et Fasquelle, 1996.

ouvrant sans doute la voie à une période de désordres majeurs, une « ère des soulèvements »<sup>4</sup>. Comme pour toutes les autres affaires humaines, il n'est pas possible d'échapper impunément à notre irréductible humanité. Le droit est fait par et pour les humains. Il vit pour et à travers nous, citoyens, justiciables, administrés... Il véhicule nos affects, nos contradictions, nos imperfections. Il se souffre, se désire, se subit et se conquiert. L'affrontement entre une logique mortifère de séparation et de domination du vivant sous toutes ses formes et une logique de vie et de coopération semble avoir atteint un paroxysme avec la gestion politique de l'épidémie de Covid-19.

Il serait fortement souhaitable, afin de contenir tant que faire se peut désordre social et souffrance individuelle, d'apprendre à voir le phénomène juridique pour ce qu'il est. Il ne s'agit donc pas de rechercher une énième utopie, mais d'essayer de prendre en compte l'irréductible humanité du droit. Ainsi, l'organisme juridique lui-même présente une correspondance saisissante avec l'organisme humain. Platon assimilait déjà l'être social à un individu. Pour lui, la justice sociale était au corps social ce que la santé était au corps humain<sup>5</sup>. Thomas Hobbes lui aussi a personnifié le corps social sous les traits du Léviathan, un colosse constitué de la multitude des individus<sup>6</sup>. Prolongeant

---

4. Michel Maffesoli, *L'ère de soulèvements*, Paris, Les Éditions du Cerf, 2021.

5. Platon, *La République*, Paris, Flammarion, 2002.

6. Thomas Hobbes, *Léviathan*, Paris, Flammarion, 2017.